Municipalité de Sainte-Barbe

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

PROJET DE RÉGLEMENT 2021-03 RELATIF À L'ENCADREMENT DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement no. 2021-03 relatif à l'encadrement de la période de questions lors de la tenue des séances du conseil a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 2 août 2021 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Le présent projet de règlement vise à régir la période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du Conseil ainsi que prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 6e jour de juillet deux mille vingt et un.

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6 juillet 2021 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de juillet 2021

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière